

# ECTL Procès-verbal N° 1

## Réunion du Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Les membres du bureau de l'association ECL se sont réunis le 27 novembre 2019 à 20h00 à Lamballe, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 10 novembre 2019, par Didier Hamon, Président, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Dix membres du bureau étaient présents ou représentés, sur un total de 11 membres ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, le bureau peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

La réunion du bureau est présidée par Monsieur Didier Hamon en sa qualité de président de l'association. Le président rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Choix d'un opérateur en vue de la création d'un site internet et blog
- Validation de la licence sport +

Au terme des débats, le président propose au bureau de voter les résolutions suivantes :

### Première résolution :

Choix de l'opérateur Internet

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de confier à l'agence Milega, 93 rue de Gouédic, Saint-Brieuc, la création du futur site internet 2020. Coût TTC : 2400 €

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### Deuxième résolution :

Validation de la licence sport +

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de valider définitivement le projet de licence sport avec accès à tarif réduit à la salle de sport L'Orange bleue pour les licenciés ECTL

Coût total pour 16 tickets d'entrées valables un an : 126,50 €

Remise Orange Bleue : 32 € / Participation club : 44,50 € / Participation Licencié : 50 €

Mise au vote à main levée cette résolution adoptée l'unanimité

La séance est levée à 22h30

Fait le 28/11/ 2019 à Lamballe

Le président ECTL  
Hamon didier

Le secrétaire ECTL  
Patrick Barbe